

2012-03-28

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées diffusées par la Banque nationale de Belgique le 28 mars 2012 à 17h45 CET.

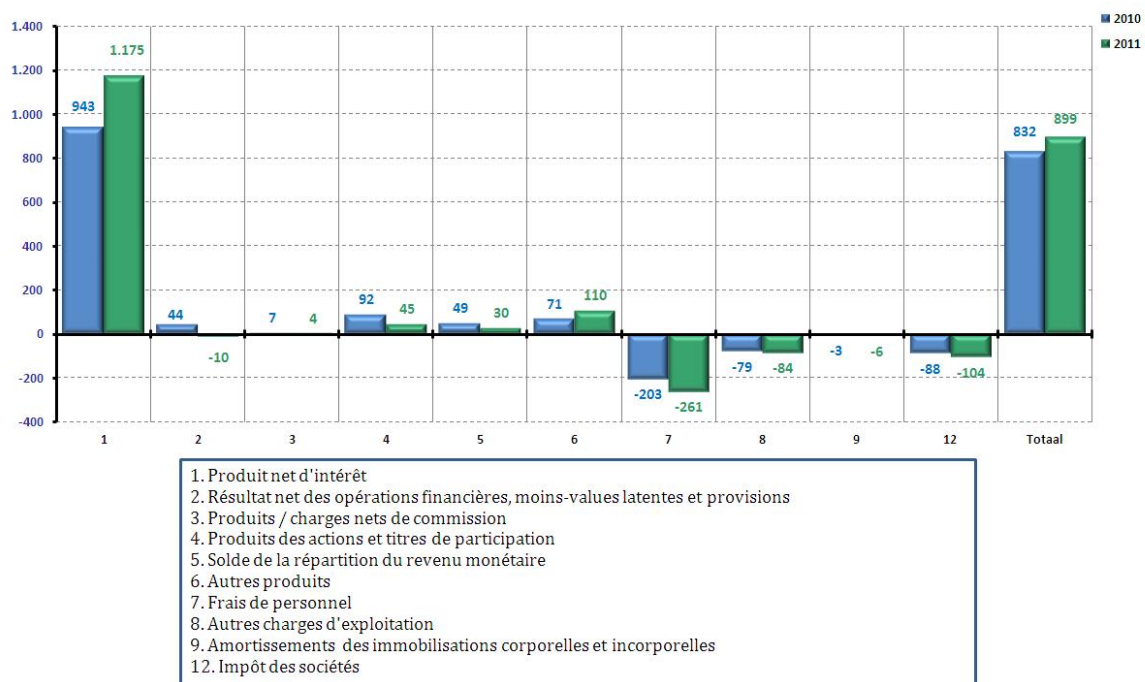
### Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2011

Ce 28 mars 2012, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2011, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent avis concordent avec les comptes annuels.

[Les comptes annuels et le rapport de gestion](#) sont disponibles sur le site internet de la Banque ([www.nbb.be](http://www.nbb.be)). La version papier sera disponible à partir du 20 avril 2012.

#### Résultat

Le bénéfice de l'exercice 2011 s'élève à € 899 millions après impôts, contre € 832 millions pour l'exercice précédent.



La progression de € 67 millions du résultat résulte des éléments ci-après.

Le produit net d'intérêt a augmenté sous l'effet du rendement des obligations acquises dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP) et des intérêts encaissés sur la fourniture de liquidités d'urgence (Emergency Liquidity Assistance).

Le résultat net des opérations financières est devenu négatif suite à la diminution des gains en capital sur les titres, tant en devises qu'en euros.

La diminution des produits des actions et titres de participation est la conséquence de la baisse, à parts égales, des revenus provenant de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le solde de la répartition du revenu monétaire s'est également contracté, exclusivement sous l'effet d'une reprise sur la provision relative aux opérations de politique monétaire moindre que l'année antérieure. Les autres produits, eux, ont crû suite aux contributions couvrant le contrôle prudentiel des établissements financiers.

Les frais de personnel ont augmenté en raison, d'une part, de l'intégration du personnel de l'ex-CBFA et, d'autre part, de l'augmentation de la provision pour frais médicaux.

### Répartition bénéficiaire

Pour la détermination du montant minimum de ses réserves, la Banque se base sur une estimation des risques quantifiables qu'elle encourt. Les risques sur les actifs que la Banque gère pour son compte propre sont quantifiés selon la méthodologie de la Value at Risk, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels. Pour l'estimation du risque sur sa part dans les opérations et les portefeuilles de politique monétaire, la Banque se base sur les calculs de la BCE.

À la fin de l'exercice 2011, à un moment de grandes tensions sur les marchés, la mise en œuvre de ces modèles a débouché sur un montant de risque de l'ordre de €5,2 milliards. Une partie substantielle de ce montant concerne le risque que la Banque court sur sa part dans le portefeuille SMP de l'Eurosystème.

Pour en arriver à une perte estimée de €5,2 milliards, il faudrait que plusieurs pays restructurent simultanément leur dette. Les événements positifs postérieurs à la date de clôture du bilan dans le domaine des obligations de l'État grec, ainsi qu'une relative détente sur certains marchés de titres, atténuent encore l'estimation du risque, qui doit mener à un objectif en matière de réserves à évaluer sur une période de plusieurs années.

Le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour la couverture des pertes. Ce résultat a fluctué entre €0,8 et €1,1 milliard sur les cinq dernières années. Le total du capital et des réserves de la Banque (hors comptes d'amortissement) s'élève, après la répartition bénéficiaire de 2011, à €4,0 milliards. Les coussins de sécurité de la Banque devraient donc désormais se situer entre €4,8 et €5,1 milliards au total.

À la lumière de ces considérations, la Banque estime qu'elle peut poursuivre intégralement sa politique de mise en réserve et de dividende annoncée en juillet 2009. En conséquence, un montant de €225 millions a été affecté à la réserve disponible.

Conformément à cette politique, le dividende brut pour 2011 est fixé à €141,76 par action (net €106,32), contre un dividende brut de €166,12 (net €124,59) pour l'exercice 2010.

Cette diminution du dividende résulte de la réduction, en 2011, du dividende reçu de la Banque des règlements internationaux, comme cela avait été annoncé par la Banque dans son communiqué de presse du 27 juin 2011.

Le solde qui revient à l'État dans la répartition bénéficiaire s'élève à €618 millions, contre €558 millions pour l'exercice 2010.

L'action de la Banque cotera ex coupon à partir du 31 mai 2012. Le dividende sera payable à partir du 5 juin 2012 et, à cette date, il sera payé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées, d'actions nominatives et d'actions en dépôt à découvert auprès de la Banque. Pour les détenteurs d'actions au porteur, le dividende sera payable à partir de la même date contre remise du coupon n° 210, au siège de la Banque à Bruxelles et dans ses agences.